

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 27 février 2013**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le mercredi 27 février 2013, sous la présidence de Madame Christine LEBACHELEY, Maire.

### **Réforme sur les rythmes scolaires**

La réforme sur les rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'Education Nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Au vu des répercussions importantes engendrées par cette réforme pour les collectivités, tant en termes organisationnels que financiers (impact notamment sur le transport scolaire et sur le personnel pour le temps périscolaire), une réflexion s'impose sur le sujet.

La Communauté de Communes de Saint-Pierre-Eglise exerçant actuellement des compétences restreintes en matière scolaire et périscolaire, le conseil communautaire a accepté que soit réalisée une étude concernant la prise de nouvelles compétences dans ces domaines.

Dans l'attente des résultats de cette étude, et en accord avec les communes de Fermanville et de Cosqueville qui doivent aussi gérer le transport scolaire, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents, à demander le report de l'application de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015.

### **Dématérialisation des envois de convocation.**

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la dématérialisation des envois de convocation.

### **Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM)**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité des membres présents, l'adhésion au SDEM de deux nouvelles communes : Buais et Saint-Symphorien-des-Monts, et a approuvé l'adaptation des statuts proposés par le SDEM.

### **Informations diverses**

Les Castelets - Avec l'accord du département, le panneau d'agglomération sera mis en amont afin de limiter la vitesse.

Finances - Les subventions étudiées par la commission Finances ont été acceptées à l'unanimité.

Dictaphone - Dans un souci de retranscription fidèle des séances du conseil municipal dans les procès-verbaux, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un dictaphone.